

Pas de « lampe magique » pour les dyslexiques

SANTÉ A-t-on trouvé « la » cause de la dyslexie ? Non

► L'origine anatomique de la dyslexie aurait été découverte.

► Elle se situerait dans les yeux, selon une étude française parue cette semaine.

► Faux : l'étude manque de rigueur scientifique et est rejetée par les spécialistes.

Laisse-moi te regarder dans les yeux, je te dirai si tu es dyslexique : c'est un peu la conclusion de l'étude parue cette semaine dans laquelle deux chercheurs français ont affirmé avoir découvert « une cause potentielle de la dyslexie ». Concrètement, deux... médecins de l'Université de Rennes ont expliqué qu'ils avaient localisé l'origine du trouble du langage écrit au fond de la rétine.

Objet d'une dépêche de l'Agence France Presse, la nouvelle a été reprise dans de nombreux médias (*Le Soir* du 19/10) ; l'intérêt d'une telle découverte étant énorme tant la dyslexie concerne un nombre important de personnes : de 5 à 10 % de la population, selon les études. Ajoutez à cela que les deux chercheurs avaient déjà dans leur bésace un remède, et le succès de l'annonce était assuré.

« Il s'agit plus de désinformation que d'une étude

scientifique »

FABIENNE CHETAÏL (ULB)

Mais au laboratoire de Cognition, langage et développement de l'ULB, Fabienne Chetail et ses collègues ont avalé leur café de travers en découvrant l'étude. « Ce travail est très critiquable car il présente de gros manques théoriques et méthodologiques. Il s'agit plus de désinformation que d'une étude scientifique », déplore la professeure à la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation.

Que lui reproche-t-elle ?

Un : le manque de détails sur le profil des personnes composant les deux groupes comparés dans l'étude (30 dyslexiques et 30 non-dyslexiques). « Toute étude sérieuse doit le faire, d'autant que la définition de la dyslexie fait elle-même débat. Ici, on n'a aucune garantie qu'on a bien affaire à 30 dyslexiques », dit-elle. Et quand bien même l'échantillonnage respecterait les règles de l'art, la méthode scientifique nécessite de répliquer l'expérience pour s'assurer que l'on peut tirer une conclusion valide.

Deux : la conclusion de l'étude suggère qu'il y a une seule cause à la dyslexie. C'est très séduisant, mais c'est simpliste. Et faux. Il y a 60 ans qu'on fait de la recherche sur la dyslexie et on a abandonné cette idée depuis de nombreuses années et les profils de troubles dyslexiques sont très variés, explique Fabienne Chetail : « Aucune cause unique ne permet d'expliquer tous les cas. Très sou-

vent, c'est une chaîne de causes qui est à l'œuvre. »

Trois : les auteurs de l'étude expliquent que chez les personnes qui ne sont pas atteintes de dyslexie, ces récepteurs de la lumière situés dans la zone de l'œil appelés « centroïdes de la tache de Maxwell » n'ont pas la même forme d'un œil à l'autre. Le cerveau choisit donc le signal envoyé par l'un des deux yeux pour

créer l'image que voit la personne. Chez les dyslexiques, en revanche, cette zone est symétrique dans les deux yeux. Cela pourrait être source de confusion pour le cerveau en créant des « images-miroirs » entre lesquelles il est incapable de choisir, expliquent-ils. Fabienne Chetail recadre : « Cette confusion des lettres miroirs - par exemple b et d - est un symptôme qu'on peut observer chez certains dyslexiques. Mais dès les années 60,

on a compris que c'était loin d'être le problème dominant chez tous les dyslexiques. »

Dire que la cause de la dyslexie a été découverte est donc un très gros raccourci. Mais ce n'est pas tout.

Quatre : pour remédier à la symétrie qu'ils prétendent à l'origine de la dyslexie, les deux chercheurs ont mis au point une sorte de lampe stroboscopique à led censée effacer l'image miroir problématique. Certains étu-

dijants dyslexiques qui ont participé à l'étude l'ont d'ailleurs déjà surnommée « la lampe magique », jubilait l'un des cher-

cheurs. « Vu les gros manques en matière de connaissance de la dyslexie, il est très interpellant que les auteurs de l'étude en soient déjà à l'étape des solutions », balaise Fabienne Chetail.

Comment trouver les bons remèdes si l'on n'a pas le bon diagnostic ? ■

CORENTIN DI PRIMA

LEXIQUE

Les troubles « dys »

Les principaux troubles de l'apprentissage sont appelés les « troubles dys ».

Ils sont fréquemment associés. Dans près de 40 % des cas, un enfant concerné par les troubles « dys » en présente plusieurs.

En voici les définitions très succinctes.

Dyslexie. Troubles spécifiques du langage écrit (lecture et écriture), la dyslexie se manifeste par une mauvaise association entre les signes écrits et les sons ainsi que par une incapacité à saisir rapidement un mot dans sa globalité.

Dysorthographe. Cette difficulté à maîtriser l'orthographe est souvent liée à la dyslexie.

Dysphasie. Trouble du langage oral.

Dyscalculie. Trouble spécifique des apprentissages numériques.

Dyspraxie. Difficulté à coordonner des gestes complexes, notamment l'écriture.

C.D.P.

politique « Des aménagements raisonnables à l'école »

Pas de remède miracle » ne signifie pas qu'il n'existe aucune solution pour aider les enfants dyslexiques. Une proposition de décret a été déposée au parlement de la Communauté française par la députée Mathilde Vandorpe (CDH). Le texte prévoit d'imposer aux écoles des « aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques ». Il a été cosigné par tous les partis. La formation des enseignants est aussi concernée.

Jusqu'ici, la prise en charge des élèves dyslexiques n'était pas imposée. Elle le sera

désormais ?

J'ai enseigné le français pendant dix ans avant d'être députée et j'ai pu constater que les parents, chaque année, doivent prendre leur bâton de pèlerin pour aller réexpliquer la situation à l'enseignant. Le « pass inclusion » permet que le diagnostic, le dossier de l'élève, le suivi d'année en année. Mais il n'était pas obligatoire, systématique. J'ai estimé qu'il fallait créer sur toute cette problématique des besoins spécifiques.

Concrètement ?

La proposition de décret oblige les acteurs de terrain à se mettre autour de la table avec les parents des élèves concernés pour

voir quels aménagements raisonnables sont nécessaires. L'idée est aussi que, dans le cadre du dossier d'accompagnement de l'élève prévu dans le Pacte d'excellence et qui doit démarrer à la rentrée

2018, soit prévu une sorte de carnet des études. Comme le carnet de santé accompagne l'enfant tout au long de sa croissance, celui de l'élève doit l'accompagner tout au long de sa scolarité. L'idée est vraiment que l'élève qui peut suivre l'enseignement ordinaire moyennant quelques aménagements, sans faire obstacle aux autres, ne doive pas systématiquement partir dans l'enseignement spécialisé.

La formation des enseignants est également importante.

Il est clair que ce n'est pas à l'enseignant de poser le diagnostic. Mais il doit être sensibilisé et formé. Pour alerter les parents si besoin. Et aussi

pour mettre en place des « trucs et astuces » qui peuvent permettre de pallier les difficultés des élèves « dys » (des photocopies plus grandes, pas trop d'illustrations, des plus grands caractères, ou simplement donner plus de temps pour réaliser les travaux, etc.). J'ai donc déposé une résolution qui demande au gouvernement d'insérer cela dans les réformes en préparation de la formation initiale et continue des enseignants. ■

**Propos recueillis par
C. D. P.**